



# LIVRET DES CLUBS

---

2021 - 2022

# LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS REMERCIE SES PARTENAIRES



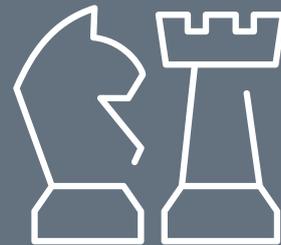
# SOMMAIRE

<b>I. CIRCULAIRE DE RENTRÉE .....</b>	<b>5</b>
1. Le mot du Président .....	6
2. À quoi sert ma licence ? .....	7
3. Procédure d'affiliations .....	8
4. Tarifs d'affiliation par ligue .....	10
5. Règles sanitaires et pratique du jeu d'échecs .....	13
6. Certificat médical .....	14
<b>II. LA VIE DES CLUBS .....</b>	<b>17</b>
<b>A. Compétitions.....</b>	<b>18</b>
1. Plan d'aide à la reprise de la pratique échiquéenne .....	19
2. Interclubs : composition des groupes et calendrier .....	20
3. Le site Internet de la Commission Technique Fédérale .....	21
4. Le site Internet de la Direction Nationale de l'arbitrage .....	22
<b>B. Structuration et développement.....</b>	<b>23</b>
1. Tous les documents pour les clubs réunis dans une rubrique .....	24
2. Attirez de nouveaux licenciés avec le Pass'Sport .....	25
4. Kit numérique des clubs d'échecs.....	26
5. Comment rédiger un projet associatif pour mon club d'échecs ? .....	27
6. Le compte asso est indispensable pour votre club : comment l'utiliser ?.....	28
7. Quels leviers de développement pour votre club d'échecs ?.....	29
8. Guides pratiques pour la vie des associations .....	30
9. Défisiscalisation des dons pour les clubs d'échecs .....	31
10. Guide du CNOSF des dispositifs de soutien aux associations sportives .....	32
11. Déduction fiscale des cotisations des adhérents des clubs d'échecs .....	33
<b>C. Prévention des violences .....</b>	<b>34</b>
1. Prévention des violences sexuelles dans le sport.....	35
2. Campagne de sensibilisation et de prévention des violences dans le sport. ....	36
3. Contrôle de l'honorabilité des encadrants et exploitants licenciés des fédérations sportives .....	37

<b>D. Partenariats et événements</b> .....	<b>39</b>
1. L'Association des maires de France invite à développer le jeu d'échecs en France.....	40
2. Participez au 7 <sup>e</sup> Global Chess Festival (9 octobre 2021) .....	42
3. Organisez un tournoi du challenge de blitz .....	43
<b>E. Inclusion des personnes en situation de handicap</b> .....	<b>45</b>
1. Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans votre club.....	46
2. Recensez votre club sur le Handiguide des Sports .....	47
3. Votre club est accessible aux personnes à mobilité réduite ? Faites-le savoir ! .....	48
<b>F. Formation et pédagogie</b> .....	<b>49</b>
1. Intervenants échecs : obtenez un diplôme fédéral ! .....	50
2. Les Masterclasses, cours en ligne à diffuser dans votre club .....	51
3. Échec et Mat Junior, un outil pédagogique au service de l'enseignement du jeu d'échecs .....	53
4. Formez-vous avec les Centres régionaux et départementaux olympiques et sportifs.....	54
5. Masterclass spéciale destinée aux entraîneurs et animateurs de clubs .....	55
<b>G. Communication</b> .....	<b>56</b>
1. Communiquer autour du jeu d'échecs.....	57
2. Animez le site internet et les réseaux sociaux de votre club.....	58
<b>VOS CONTACTS</b> .....	<b>59</b>

# Circulaire de rentrée

---



## 1

## LE MOT DU PRÉSIDENT



Chères amies, chers amis,

Après plus d'un an et demi quasiment à l'arrêt, nous retrouvons enfin le chemin des échiquiers et pouvons à nouveau nous adonner à notre passion, le jeu d'Échecs. Quel plaisir de revoir cet été de nombreux opens accueillir autant de participants et être le théâtre de tant de parties et d'exploits ! La tenue des Top 12, Top 12 Féminin et Top Jeunes marque également le retour de nos compétitions fédérales et j'en profite pour féliciter chaleureusement les clubs de Bischwiller et Nomad'Échecs pour leurs titres nationaux respectifs.

**La saison qui s'annonce est pleine de défis et celui d'inviter nos fidèles licenciés et les nouveaux pratiquants à retrouver le chemin des clubs n'est pas le moindre.**

Je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères aux bénévoles qui sont en cette période à pied d'œuvre partout en France pour présenter leur club dans les forums des associations. Leur dévouement et leur abnégation durant cette pénible crise sanitaire force mon admiration.

La mise en place du Pass'Sport est une véritable opportunité pour rendre accessible notre jeu à tous les publics. Il s'agit d'une aide de 50 € à plus de 3 millions de familles pour la prise d'une licence sportive : vous pourrez en découvrir les modalités dans cette lettre de rentrée.

Je sais combien cette période de pandémie a fragilisé nos structures. C'est pourquoi dès notre élection, **j'ai souhaité mettre en place un plan de relance de 60 000 € pour notre discipline**, à travers 2 mesures concrètes :

- la gratuité des droits d'homologation pour tous les tournois jusqu'à la fin de l'année ;
- la gratuité des réinscriptions pour les Interclubs et les Coupes.

L'État et notre Ministère de tutelle nous accompagnent également : **l'enveloppe allouée par l'ANS pour notre discipline a été augmentée pour l'année 2021 à 384 000 €**, qui ont été attribués aux clubs et aux organes déconcentrés. Je tiens à remercier l'ensemble des membres bénévoles du comité technique et du comité de pilotage qui ont passé de nombreuses heures à évaluer l'ensemble des dossiers. Fidèles à nos engagements de transparence, nous avons publié la répartition détaillée de cette somme.

Grâce à la série *Le Jeu de la Dame* et la croissance de la pratique en ligne, l'engouement médiatique pour notre discipline ne faiblit pas. **Notre sport s'impose aujourd'hui par son inclusivité et renforce sa popularité.** La multiplication des articles dans les grands médias atteste de cette reconnaissance nouvelle.

Avec le retour de Maxime Vachier-Lagrave en équipe de France et la naturalisation d'Alireza Firouzja, **la France est de retour parmi les meilleures nations mondiales.** Je suis certain que de futures performances internationales nous permettront d'augmenter l'attrait pour le jeu d'Échecs.

Depuis notre arrivée le 3 avril, notre équipe s'est mise pleinement au travail avec les salariés de la Fédération. Je tiens également à remercier la centaine de bénévoles qui font partie de nos commissions et participent à leur fonctionnement. Nous aurons prochainement l'occasion de présenter leurs travaux notamment sur le secteur scolaire ainsi que sur la mixité, deux enjeux essentiels du mandat.

Je porte chaque jour le désir de pouvoir dialoguer avec vous, de la manière la plus directe possible pour vous rendre compte de nos actions. Pour la 2<sup>e</sup> fois, **nous aurons ainsi l'occasion de répondre à vos questions concernant cette rentrée le mardi 14 septembre à 19h30** sur la chaîne Twitch de la FFE.

D'ici là, je vous souhaite une bonne rentrée dans vos clubs !

Sportivement,

Éloi Relange

## 2 À QUOI SERT MA LICENCE ?

Ma licence me permet d'être assuré dans mon club. Elle me permet aussi de participer aux compétitions homologuées par la Fédération Française des Échecs (FFE) tout au long de l'année. Il y a deux types de licence :

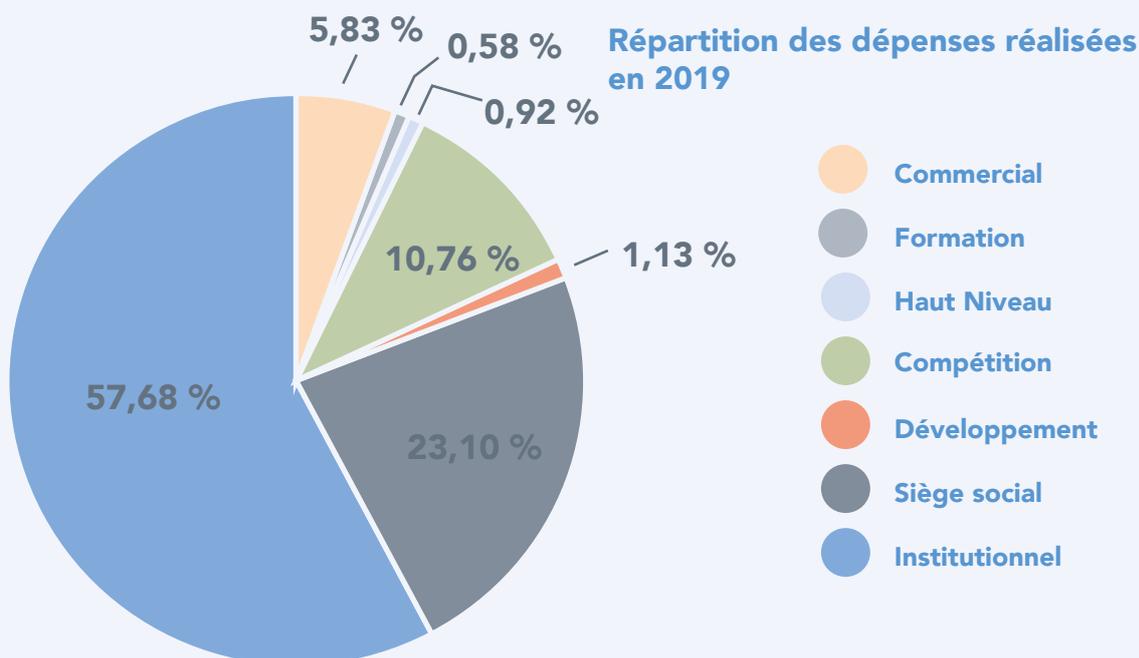
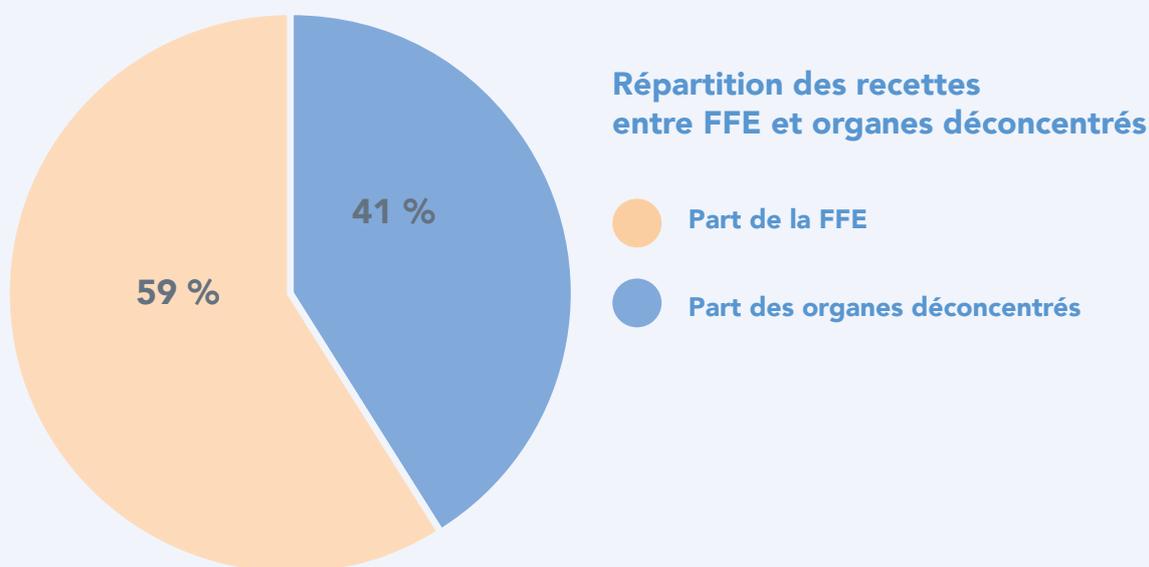
- La licence A permet d'accéder à l'ensemble des compétitions proposées par la FFE.
- La licence B donne seulement accès aux tournois en cadence rapide ou blitz.

Ma licence me permet d'être dirigeant de mon club et si je le souhaite de participer à la vie fédérale au sein d'un organe déconcentré (un comité départemental, une ligue) ou d'une instance fédérale (le comité directeur, une direction nationale ou une commission).

Tout cela est décrit en détail [dans le règlement intérieur de la Fédération et téléchargeable sur le site fédéral](#).

Les licences représentent un montant de 753 179,53 €.

41%, soit 309 297,25 €, de cet argent est redistribué aux organes déconcentrés pour leur permettre d'exécuter le projet fédéral au plus près des clubs.



# 3 PROCÉDURE D’AFFILIATIONS

## Il existe 2 licences :

- **la Licence A** permet de participer à toutes les compétitions. Elle donne droit au classement Élo et au classement Élo Rapide.
- **la Licence B** ne permet de participer à des parties officielles que dans le cas où elles ont une durée inférieure à 60 minutes.

La Licence A et la Licence B permettent de voter et de se présenter à tout poste de responsabilité.

Tous les licenciés bénéficient de l’assurance FFE lors de la pratique des activités ainsi que lors des déplacements aller-retour : une Individuelle Accident, une garantie Responsabilité Civile.

L’attestation d’assurance est disponible dans les espaces clubs et sur le site FFE.

**Mutations :** les joueurs mutés (cf. Règles Générales –livre FFE) doivent être licenciés au plus tard **le 30 novembre** (cachet de la poste faisant foi).

## La prise de licences :

[> Voir Consignes pour la prise de licences.](#)

## Les tarifs par catégories (part fédérale)

Catégories	Années de naissance	Lic. A	Lic. B
Vétéran	Né en 1956 et avant	27 €	5 €
Senior Plus	Né de 1957 à 1971	27 €	5 €
Senior	Né de 1972 à 2001	27 €	5 €
U20 (junior)	Né en 2002 et 2003	14 €	1.5 €
U18 (cadet)	Né en 2004 et 2005	14 €	1.5 €
U16 (minime)	Né en 2006 et 2007	9 €	1.5 €
U14 (benjamin)	Né en 2008 et 2009	9 €	1.5 €
U12 (pupille)	Né en 2010 et 2011	9 €	1.5 €
U10 (poussin)	Né en 2012 et 2013	9 €	1.5 €
U08 (petit poussin)	Né en 2014 et après	9 €	1.5 €

La licence est constituée de la part fédérale à laquelle s’ajoute la part Ligue et Comité départemental qui ne peut excéder la part FFE, dans chaque catégorie.

## Cotisation club

Le montant de la cotisation club est fonction du nombre de voix dont dispose le club à la fin de la saison précédente, **soit au 31.08.2021** pour cette nouvelle saison.

### Barème de la cotisation-club :

Nombre de voix	Montant de la cotisation-club
De 0 à 1 voix	38 €uros
2 voix	45 €uros
3 voix	50 €uros
4 voix	60 €uros
5 voix	70 €uros
6 voix	80 €uros
7 voix	90 €uros
8 voix et plus	100 €uros



VOTRE CORRESPONDANTE  
POUR LES LICENCES

**Laetitia Chollet**

laetitia.chollet@ffechecs.fr / 01 39 44 65 83

# 4 TARIFS D’AFFILIATION PAR LIGUE

## Licence A

Ligue	Vet, Sep Sen	U20 (jun)	U18 (cad)	U16 (min)	U14 (ben)	U12 (pup)	U10 (pou)	U08 (ppo)
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b> Auvergne Dauphiné-Savoie Lyonnais	46 €	26 €		16 €			14 €	
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b> Bourgogne Franche-Comté	44 €	25 €		15.5 €			13.5 €	
<b>Bretagne</b>	48.5 €	25 €				14.5 €		
<b>Centre-Val de Loire</b>	51 €	27 €				17 €		
<b>Corse</b>	38 €	20 €		12 €			10 €	
<b>Grand Est</b> Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	47 €	24 €		16 €			13 €	
<b>Guadeloupe</b>	42 €	28 €				18 €		
<b>Guyane</b>	30 €	15 €				10 €		
<b>Hauts de France</b> Nord-Pas de Calais Picardie	47 €	26 €		18 €			16 €	
<b>Ile-de-France</b>	49 €	26 €		17 €			15 €	
<b>Martinique</b>	50 €	28 €				18 €		
<b>Normandie</b> Basse-Normandie Haute-Normandie	45 €	26 €		16.5 €			14.5 €	

Ligue	Vet, Sep Sen	U20 (jun)	U18 (cad)	U16 (min)	U14 (ben)	U12 (pup)	U10 (pou)	U08 (ppo)
<b>Nouvelle Aquitaine</b> Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	47 €	25 €		16 €			14 €	
<b>Nouvelle Calédonie</b>	29,5 €	16,75 €				12,5 €		
<b>Occitanie</b> Languedoc Midi-Pyrénées	48 €	24 €		15.5 €			14.5 €	
<b>Provence-Alpes- Côte d'Azur</b> Côte d'Azur Provence	43 €	25 €		15 €			14 €	
<b>Pays de Loire</b>	48 €	25 €		16.5 €			14.5 €	
<b>Polynésie</b>	27 €	14 €				9 €		
<b>Réunion (La)</b>	44 €	22 €		15.5 €			11.5 €	

## Licence B

Ligue	Vet, Sep Sen	U20 (jun)
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b> Auvergne Dauphiné-Savoie Lyonnais	8 €	3 €
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b> Bourgogne Franche-Comté	8 €	3 €
<b>Bretagne</b>	8 €	3 €
<b>Centre-Val de Loire</b>	10 €	3 €
<b>Corse</b>	5 €	1.5 €

Ligue	Vet, Sep Sen	U20 (jun)
<b>Grand Est</b> Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	8 €	3 €
<b>Guadeloupe</b>	10 €	3 €
<b>Guyane</b>	6 €	2 €
<b>Hauts de France</b> Nord-Pas de Calais Picardie	10 €	3 €
<b>Ile-de-France</b>	9 €	3 €
<b>Martinique</b>	10 €	3 €
<b>Normandie</b> Basse-Normandie Haute-Normandie	8 €	3 €
<b>Nouvelle Aquitaine</b> Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	8 €	3 €
<b>Nouvelle Calédonie</b>	10 €	2.5 €
<b>Occitanie</b> Languedoc Midi-Pyrénées	9 €	3 €
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b> Côte d'Azur Provence	8 €	3 €
<b>Pays de Loire</b>	8 €	3 €
<b>Polynésie</b>	3 €	1.5 €
<b>Réunion (La)</b>	8 €	1.5 €

# 5 RÈGLES SANITAIRES ET PRATIQUE DU JEU D'ÉCHECS

Cet été, de nouvelles mesures sanitaires sont entrées en vigueur pour la pratique du sport. Nous vous invitons à consulter [le site du Ministère des Sports](#), mis à jour régulièrement.

Depuis le 21 juillet, le Pass sanitaire ([retrouvez toutes les informations sur le Pass sanitaire sur \[www.gouvernement.fr\]\(http://www.gouvernement.fr\)](#)) s'applique pour les joueurs majeurs et les spectateurs qui participent ou assistent à une manifestation ou compétition sportive. Désormais, **la présentation du Pass sanitaire devient également obligatoire pour l'accès à un club d'échecs pour les joueurs majeurs, que ce soit pour des entraînements ou des parties.** Cette mesure ne concerne donc plus seulement les compétitions ou manifestations.

La mise en œuvre de cette mesure est une décision gouvernementale obligatoire, dont l'objectif est la protection des pratiquants et pratiquantes ainsi que celle de l'ensemble des acteurs de la FFE : bénévoles, encadrants, parents et dirigeants. Elle concerne l'ensemble des fédérations sportives françaises, il n'est donc pas possible d'y déroger.

**Les mineurs sont exemptés du Pass sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021, quel que soit le lieu de la pratique. À compter de cette date, le Pass sanitaire s'appliquera aussi aux mineurs de 12 ans et plus.**

L'accès au club ou au lieu de l'événement est conditionné à la présentation du Pass sanitaire à l'organisateur ou au responsable désigné pour effectuer ce contrôle, qui le vérifie mais ne le conserve pas. Il doit tenir un registre qui indique les jours et horaires des contrôles.

Concernant le port du masque, il n'est pas obligatoire dans les lieux où le Pass sanitaire doit être présenté. Mais il peut toutefois être rendu obligatoire par le préfet de département lorsque les circonstances locales le justifient, ainsi que par l'exploitant ou l'organisateur.

Le Ministère des Sports a produit une synthèse des nouvelles mesures applicables à partir du 9 août. Nous vous invitons à découvrir l'ensemble des documents diffusés sur <https://sports.gouv.fr/>

## 6 CERTIFICAT MÉDICAL



### **Pour les mineurs, le certificat médical est remplacé par un questionnaire de santé**

Afin d'encourager la pratique sportive des jeunes, le Ministère chargé des Sports a annoncé la fin de l'obligation de présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour les mineurs qui souhaitent prendre une licence dans un club sportif, et donc dans les clubs d'échecs.

La présentation du certificat médical est remplacée par un questionnaire de santé, à remplir au moment de la prise de la licence ou de son renouvellement. La production du certificat médical demeure lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical.



#### **Ressources en ligne :**

- [Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.](#)
- [Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021.](#)

### **Pour les personnes majeures, le certificat médical est une obligation issue du Code du Sport**

En application de l'article L. 231-2 du Code du Sport, l'obtention d'une licence d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou à la pratique de la discipline concernée). Permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou à la pratique de la discipline concernée). La FFE étant une Fédération sportive agréée (depuis un arrêté d'agrément du 19 janvier 2000), elle se doit de veiller à l'application de cette disposition lors de la délivrance des licences.

Les clubs doivent donc collecter les certificats médicaux, qui peuvent avoir été établis pour une autre activité sportive et doivent être datés de moins de 3 ans.

Si la licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par la Fédération, le certificat médical doit attester l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition.

Les licences A et B délivrées par la FFE permettant de participer aux compétitions sportives (cf article 3.5 du règlement intérieur FFE), le certificat médical doit attester de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou à la pratique des Échecs) en compétition.

Le certificat médical doit donc être présenté lors de la première prise de licences. Il est ensuite exigé tous les trois ans.

Pour un renouvellement de licence dans l'intervalle (le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente : saisons n+1 et n+2), le sportif renseigne un questionnaire de santé intitulé QS-SPORT ([formulaire Cerfa n°15699\\*01](#)) et doit attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS-SPORT. Dans le cas contraire, un certificat médical doit être fourni pour le renouvellement de la licence.

---

## I. Mise en œuvre de cette obligation par la FFE et les Clubs

La FFE met à la disposition des clubs, dans leurs espaces intranet :

- Un courrier d'information ;
- La présente circulaire d'application ;
- Le QS-SPORT (formulaire Cerfa n°15699\*01) ;
- Un modèle d'attestation d'absence de contre-indication à la pratique sportive au format papier, afin de formaliser l'attestation relative au QS-SPORT.

La FFE délègue aux clubs la tâche de vérification de l'absence de contre-indication médicale (certificat médical ou attestation relative au QS-SPORT), puisque les licences sont délivrées par l'intermédiaire des clubs affiliés (article 4.2 des statuts de la FFE)

Les clubs doivent donc simplement en faire la déclaration auprès de la FFE par une case à cocher sur l'espace intranet pour toute commande de licence ou par une mention à indiquer sur le bordereau d'affiliation papier (cf procédure d'application pratique au point III)

## II. Procédure d'application pratique

Dans le cas nominal, tous les trois ans, le licencié fournit son certificat médical attestant de sa capacité à pratiquer le sport en compétition. Le gestionnaire du club archive ce document papier.

Lors de l'enregistrement du licencié sur le site FFE, le gestionnaire du club coche la case certificat médical et complète le champ date en précisant la date du document.

L'année suivante, le gestionnaire du club demande au licencié de compléter un QSSPORT. Si le licencié répond par la négative à toutes les questions, il complète et signe une attestation que le gestionnaire du club archive. Sur la base FFE, le gestionnaire du club coche la case QS-SPORT-1. Idem pour l'année suivante.

Si le licencié répond « oui » à une des questions du QS-SPORT, il doit fournir un nouveau certificat médical que le gestionnaire du club archive. Puis, il modifie la date du certificat médical ce qui réinitialise les cases à cocher QS-SPORT.

Si le certificat médical présenté date de plus d'un an, le licencié doit également attester de ses réponses négatives au QS-SPORT.

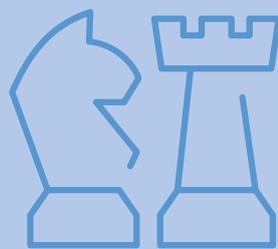


### **Retrouvez toutes les informations sur le certificat médical sur**

<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/pratique-securite/securite-sur-la-voie-publique/Certificat-medical>

# La vie des clubs

---



# A.

## Compétitions

# 1 PLAN D'AIDE À LA REPRISE DE LA PRATIQUE ÉCHIQUÉENNE



## Éxonération totale des droits d'homologations

Pour les tournois,  
jusqu'au 31 décembre 2021



## Report des frais d'inscription en interclubs

Pour les frais déjà versés lors de la saison  
2020/2021, vous n'aurez donc pas à les régler  
pour la saison 2021/2022.

Afin d'encourager la reprise de la pratique échiquéenne, la Fédération Française des Échecs a adopté plusieurs mesures :

- L'exonération totale des droits d'homologations jusqu'au 31 décembre 2021.
- Le report des frais d'inscription déjà versés lors de la saison 2020/2021, vous n'aurez donc pas à les régler pour la saison 2021/2022.

# 1 INTERCLUBS : COMPOSITION DES GROUPES



Le championnat de France des clubs débutera le week-end des 16 et 17 octobre 2021.

À chaque équipe, son objectif : accession à la division supérieure, maintien ou simple plaisir de jouer aux échecs. Autant d'enjeux divers qui font de ces «Interclubs», dont la mobilisation ne se dément jamais, un ciment et une dynamique importante de nos clubs.

En attendant ce grand chassé-croisé national, les groupes de NI, NII et NIII [sont disponibles sur le site fédéral, sur la page «Compétitions», rubrique «Par équipes».](#)

Le calendrier des interclubs est disponible, [cliquez ici pour le découvrir.](#)



POUR TOUTE QUESTION, CONTACTEZ

**Jordi Lopez, Directeur Technique fédéral**

[jordi.lopez@ffechechs.fr](mailto:jordi.lopez@ffechechs.fr)

et

**Jean-Christophe Carpentier, Président de la  
Commission Technique**

[jccarpentier31@gmail.com](mailto:jccarpentier31@gmail.com)

[> Retrouvez tous les contacts interclubs ici](#)

# 3 LE SITE INTERNET DE LA COMMISSION TECHNIQUE FÉDÉRALE



Afin d'améliorer la transmission des informations, la Commission Technique Fédérale s'est dotée d'un site internet, que nous vous invitons à consulter régulièrement : <https://ctf.ffechecs.fr/>

Vous y trouverez de nombreuses informations utiles, notamment les mises à jour des règlements et du calendrier fédéral.



**Consultez le site de  
la Commission Technique Fédérale**

## 4 LE SITE INTERNET DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE



Le site Internet de la Direction Nationale de l'Arbitrage regroupe toutes les informations nécessaires aux arbitres. Il constitue un outil permettant une plus grande facilité d'échanges avec les arbitres et les directions régionales de l'arbitrage. Ajoutez-le dès maintenant à vos favoris !

Dernière publication en date : le Livre de l'Arbitre, mis à jour en juillet 2021, et [à télécharger ici](#).



**Retrouvez toutes les informations sur le site  
internet de la Direction Nationale de l'Arbitrage**

<https://dna.ffechecs.fr/>

**B.**

**Structuration et  
développement**

# 1 TOUS LES DOCUMENTS POUR LES CLUBS RÉUNIS DANS UNE RUBRIQUE



Afin de faciliter la vie des clubs, nous avons créé une rubrique qui regroupe tous les documents utiles au quotidien. Que vous souhaitiez organiser un tournoi, mettre en place une activité scolaire Échecs ou encore communiquer auprès de partenaires, vous y retrouverez toutes les ressources indispensables pour votre club !

> [Découvrez la rubrique «Documents pour les clubs»](#)

## 2 ATTIREZ DE NOUVEAUX LICENCIÉS AVEC LE PASS'SPORT



**1jeune1solution.gouv.fr**

Vous avez entre 6 et 18 ans et vous voulez faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une **réduction de 50 €** pour vous inscrire dans un club grâce au « Pass'Sport » !

Plus d'informations sur [www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)

Critères : Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

**Le Pass'Sport est un argument précieux pour attirer de nouveaux jeunes licenciés dans votre club en cette période de rentrée !** Cette nouvelle allocation de rentrée de 50 euros par enfant permet de financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive pour la saison 2021-2022. Cette aide de l'État s'adresse aux jeunes bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation adultes handicapés.

Ce Pass'Sport peut donc être utilisé au moment de l'inscription dans un club d'échecs.

### Modalités pratiques :

- Le Pass'Sport est opérationnel depuis le 1er septembre, et utilisable jusqu'au 30 novembre 2021.
- Les familles concernées ont déjà reçu une lettre leur signifiant qu'elles ont accès au Pass'Sport.
- Au moment de la prise de licence, les familles vous montrent cette lettre, et vous devez garder le document original car il ne peut servir qu'à une seule inscription. Si sur la lettre figurent plusieurs noms d'enfants, tamponnez le nom de l'enfant concerné par votre club et faites une photocopie de la lettre.
- Vous devez garder la lettre 1 an, car il y a aura des contrôles a posteriori pour savoir si les familles ont respecté les règles, mais en aucun cas les clubs ne seront pénalisés.
- Une fois la réduction de 50 euros appliquée, allez sur votre Compte Asso déclarer une demande de subvention, en suivant le guide du Ministère.
- Le remboursement pour les clubs sera effectué lors de deux vagues, en novembre et en décembre.

### > Ressources en lignes :

- [Le Pass'Sport, mode d'emploi pour les clubs.](#)
- [Pass'Sport : les explications du Ministère chargé des Sports.](#)
- [Présentation du Pass'Sport sur le site du CNOSF](#)
- [Comment utiliser le compte Asso ? Mode d'emploi.](#)

## 4 KIT NUMÉRIQUE DES CLUBS D'ÉCHECS



### Kit numérique des clubs d'échecs



Avec la crise sanitaire, de nouvelles pratiques échiquéennes et des outils en ligne se sont développés. C'est pourquoi la Fédération Française des Échecs a souhaité mettre à votre disposition un kit numérique des clubs, pour vous aider à utiliser les principaux outils en ligne.

#### > Ressources en ligne :

- Les outils de financement en ligne.
- Comment organiser son tournoi en ligne ?
- Réussir sa réunion en ligne.
- Créer et animer le site internet de son club.
- Créer et animer les réseaux sociaux de son club.
- Masterclass spéciale Cours en ligne pour entraîneurs/animateurs de clubs

# 5 COMMENT RÉDIGER UN PROJET ASSOCIATIF POUR MON CLUB D'ÉCHECS ?



Le projet associatif est un document qui exprime les ambitions de votre club. Il définit le cadre, exprime les évolutions souhaitées en cohérence avec les ressources, le territoire, les missions et l'objet de la structure.

Véritable boussole pour vous guider au quotidien dans la mise en œuvre de la stratégie pour votre club, le projet associatif est désormais un document de référence indispensable dans vos rapports avec les partenaires, qu'ils soient institutionnels ou privés. De plus, il constitue un atout lors des candidatures à des appels à projets, permettant de montrer le rôle de votre club dans la vie locale.

Votre projet associatif répond globalement à trois grandes questions :

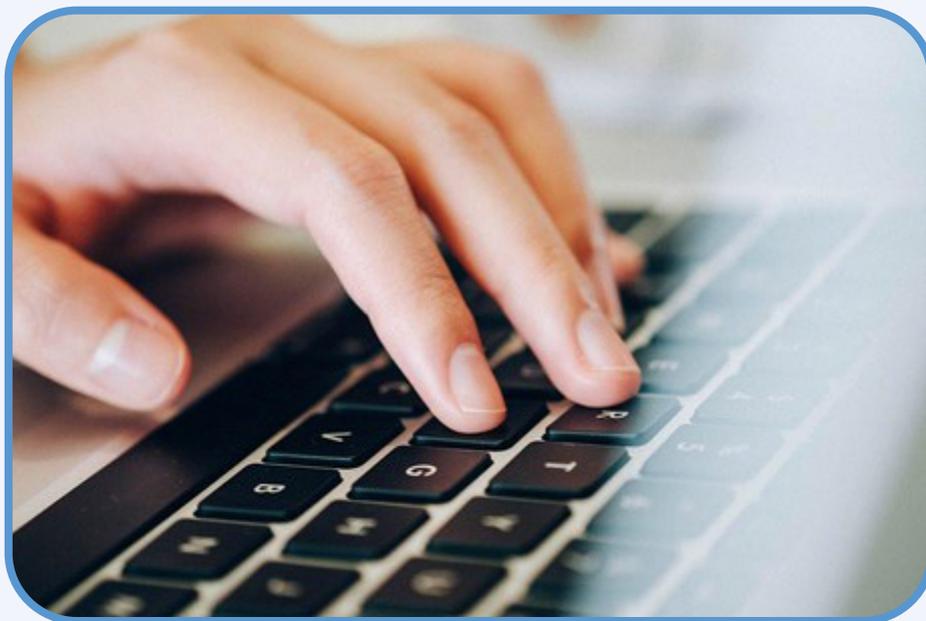
- Qui sommes-nous ?
- Vers quoi voulons-nous aller ?
- Comment pouvons-nous y aller ?

Les joueurs d'échecs ont, pendant leur partie, un plan ; de la même façon, les clubs ont un projet associatif !

## > Ressources en ligne :

- Guide de la construction du projet associatif du CNOSEF.
- Plaquette du CNOSEF sur les leviers de développement des clubs.
- Guide du projet associatif dans les ligues et les comités.
- Exemple : guide méthodologique du projet associatif du département de l'Oise.

## 6 LE COMPTE ASSO EST INDISPENSABLE POUR VOTRE CLUB : COMMENT L'UTILISER ?



Le compte asso est devenu incontournable pour les clubs d'échecs qui souhaitent effectuer des demandes de subventions.

Nous mettons à votre disposition de nombreuses ressources en ligne afin de faciliter la prise en main de cet outil.

### > Ressources en ligne :

- Accéder à la plateforme des demandes de subvention
- La présentation du compte asso
- Foire aux questions
- L'assistance en cas de problème
- Tutoriel guide technique (PDF)
- Tutoriel vidéo : Création du compte et ajout de votre association dans le compte
- Tutoriel vidéo : Prise de connaissance et mise à jour des informations administratives de votre/vos association-s
- Tutoriel vidéo : Demander une subvention
- Les infos concernant les numéros RNA et SIRET

# 7 QUELS LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT POUR VOTRE CLUB D'ÉCHECS ?



Le Comité national olympique et sportif français a publié un guide destiné à présenter les différents leviers de développement des associations sportives.

Ce document, riche en exemples, constitue une ressource précieuse pour accompagner l'ensemble des structures associatives dans leurs projets. Ce guide aborde notamment la mise en place d'un projet associatif, la diversification des activités, la gouvernance et la politique tarifaire.



**Nous mettons à votre disposition ce guide,  
au format PDF**

# 8 GUIDES PRATIQUES POUR LA VIE DES ASSOCIATIONS



Le site <http://www.associations.gouv.fr/> met à disposition des associations de nombreux guides pratiques qui traitent différents aspects de la gestion associative.

## Le bénévolat :

- Le guide du bénévolat
- Les fiches du portefeuille de compétences
- Être jeune et s'engager dans la vie associative
- Le congé d'engagement

## La gestion comptable et la fiscalité :

- Le mécénat associations / entreprises
- Le guide juridique du mécénat
- Bénévolat : valorisation comptable
- Association et protection sociale (guides de l'Urssaf)
- La LOLF appliquée aux associations

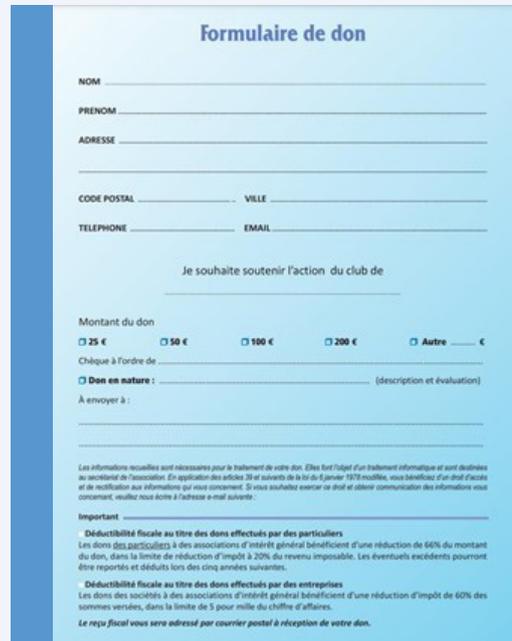
## La gestion administrative et financière de l'association :

- Guide d'usage de la subvention
- Guide de l'évaluation dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs entre l'état et les associations
- Développons l'égalité entre les femmes et les hommes dans les associations
- Investir quand on est une association, une fondation ou une autre institution : les bonnes pratiques (guide de l'Autorité des Marchés Financiers)

## L'emploi :

- Les groupements d'employeurs du secteur non-marchand
- Accompagner les groupements d'employeurs associatifs du secteur non-marchand : le guide pratique pour les acteurs de l'accompagnement
- Structurer une offre territoriale d'accompagnement des petites et moyennes associations employeuses (guide de l'Avisé, CHORUM, la CPCA, le CNCRES, le Crédit Coopératif, l'UDES et le RNMA)
- Le guide pratique du Chèque emploi associatif ;
- La fiche technique du dispositif Chèque emploi associatif.

# 9 DÉFISCALISATION DES DONNS POUR LES CLUBS D'ÉCHECS



Formulaire de don

NOM \_\_\_\_\_

PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ EMAIL \_\_\_\_\_

Je souhaite soutenir l'action du club de \_\_\_\_\_

Montant du don  
 25 €  50 €  100 €  200 €  Autre \_\_\_\_\_ €

Chèque à l'ordre de \_\_\_\_\_

Don en nature : \_\_\_\_\_ (description et évaluation)

À envoyer à : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Les informations recueillies sont nécessaires pour le traitement de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 30 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'adresse e-mail suivante :

**Important**

**Déductibilité fiscale au titre des dons effectués par des particuliers**  
Les dons des particuliers à des associations d'intérêt général bénéficient d'une réduction de 66% du montant du don, dans la limite de réduction d'impôt à 20% du revenu imposable. Les éventuels excédents pourront être reportés et déduits lors des cinq années suivantes.

**Déductibilité fiscale au titre des dons effectués par des entreprises**  
Les dons des sociétés à des associations d'intérêt général bénéficient d'une réduction d'impôt de 60% des sommes versées, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Le reçu fiscal vous sera adressé par courrier postal à réception de votre don.

La FFE disposant de l'agrément sport, tout particulier peut faire un don défiscalisé à un club d'échecs, qui ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable ([plus d'infos sur le site internet du Ministère de l'économie](#)).

Si vous faites par exemple un don au club de 100€, le club vous fournira un reçu fiscal pour votre prochaine déclaration d'impôts, de laquelle vous pourrez déduire 66% de la somme donnée. Votre don ne vous aura réellement coûté que 34€.

Les entreprises peuvent aussi faire un don défiscalisé, avec une réduction d'impôt de 60% de la somme versée, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Les dons ne doivent faire l'objet d'aucune contrepartie.

Pourquoi faire un don au club d'échecs de votre ville ?

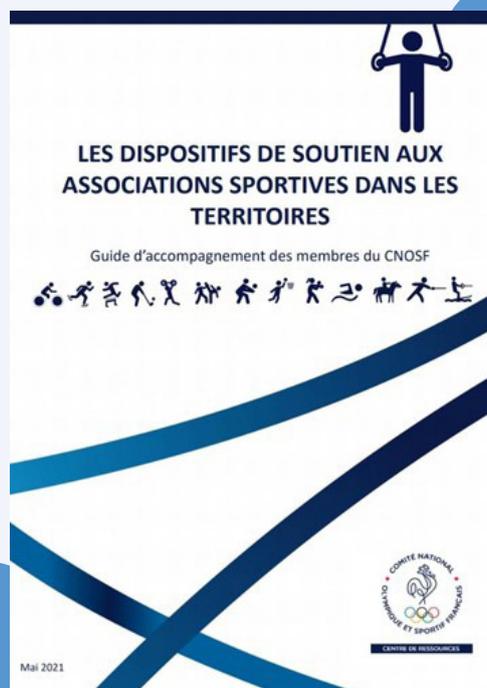
- Soutenir le développement d'un sport aux valeurs exemplaires : respect des règles, maîtrise de soi, concentration, esprit d'analyse,...
- Dynamiser la vie du club d'échecs de votre ville.
- Favoriser l'initiation à la pratique du jeu d'échecs dans les écoles de votre ville.
- Développer le nombre d'animations en centre-ville.

[Affiliation au Ministère des sports et défiscalisation : mode d'emploi pour les clubs](#)



**Retrouvez toutes les informations ainsi  
qu'un modèle de formulaire type de don**

# 10 GUIDE DU CNOSF DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES



Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a publié un guide à destination des clubs, qui recense les aides vers lesquelles se tourner pour obtenir des financements.

Les différents dispositifs y sont répertoriés, afin de faciliter vos démarches et voir plus clairement quels sont les accompagnements dont vous pouvez disposer.



**Cliquez ici pour télécharger le guide  
(format PDF, édition de mai 2021)**

## 11

# DÉDUCTION FISCALE DES COTISATIONS DES ADHÉRENTS DES CLUBS D'ÉCHECS

**Association sportive :**  
Modalités pratiques de la défiscalisation du renoncement au remboursement partiel de la cotisation



Le secteur sportif et les associations ont souffert et souffrent encore de la crise économique engendrée par la crise sanitaire actuelle. Avec l'arrêt anticipé des compétitions sportives amateurs dans l'ensemble des disciplines sportives, les structures sportives ont dû faire face aux multiples reports ou annulations d'événements ayant engendré de lourdes conséquences financières. Un membre-adhérent, soucieux de venir en aide à son club associatif dans cette période difficile, peut renoncer au remboursement d'une partie de sa cotisation dans le cadre du dispositif incitatif du mécénat.

Il est donc possible sous conditions de respecter certains critères de transformer en don une partie d'une adhésion à une association, et ainsi obtenir une déduction fiscale.

Afin d'informer au mieux le secteur associatif des modalités pratiques de ce dispositif, l'ANDES a organisé avec son partenaire juridique FIDAL, un webinaire d'information le 26 avril, en présence de Mme la ministre des Sports Roxana Maracineanu.

Nous vous invitons à [regarder le replay de ce webinaire](#), et à [consulter les documents explicatifs, sur le site de l'ANDES](#).

Pour profiter de la défiscalisation, il est nécessaire de renoncer au remboursement de la cotisation & Mécénat, comme [expliqué page 11 du guide édité par l'ANDES](#).

En cas de doute, nous recommandons fortement aux clubs de contacter leur DDIFP (direction départementale des finances publiques).

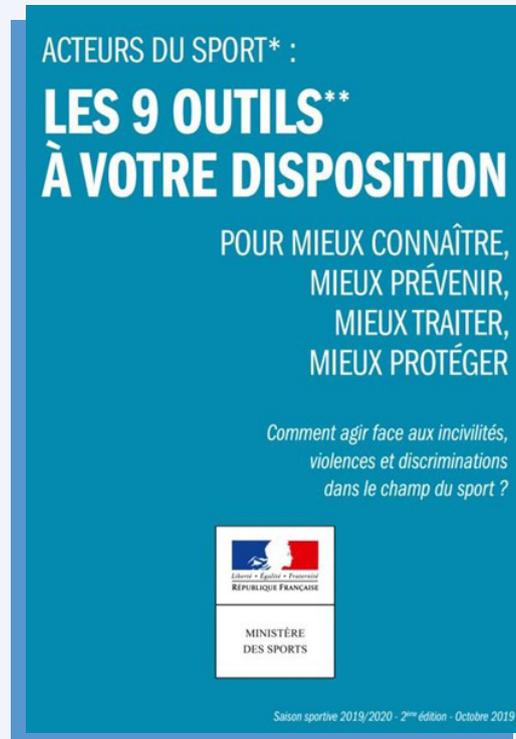


## Ressources en ligne :

- [Webinaire d'information sur la déduction fiscale des cotisations des adhérents](#)
- [Note d'information de l'ANDES : «Transformez en don une partie d'une adhésion à une association»](#)
- [Guide ANDES : «Modalités pratiques de la défiscalisation du renoncement au remboursement partiel de la cotisation» \(modus operandi en page 11\)](#)

**C.**  
**Prévention  
des violences**

# 1 PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT.



La FFE s'associe pleinement à la démarche menée par le Ministère des sports afin de lutter avec détermination contre les violences sexuelles dans le sport, et met à votre disposition de nombreuses ressources pour sensibiliser les acteurs du sport. Ils constituent des outils précieux pour prévenir les violences, et mieux réagir.

## > Ressources en ligne :

- Contacts en cas de violence ou de harcèlement
- Kit de prévention.
- Guide juridique
- Guide « Ethique et intégrité » du site du ministère chargé des sports.
- Comment prévenir les violences sexuelles dans le sport ?
- Les dispositifs nationaux pour mieux aider et accompagner les victimes mineures de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement.
- Les dispositifs nationaux pour mieux aider et accompagner les victimes majeures de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement.
- Vade-mecum pour prévenir et réagir face aux violences
- Guide juridique des phénomènes d'incivilité, de violences et de discriminations dans le sport
- Présentation de la convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport
- Communiqué de la Fédération française des échecs sur les violences sexuelles dans le sport

## 2 CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES DANS LE SPORT



Dans le cadre de la prévention des violences dans le sport, nous invitons tous les clubs à afficher ces documents :

L'affiche jeune public, qui peut vous être transmise par votre CDOS ou votre CROS.

L'affiche Zéro tolérance pour les violences, à imprimer et afficher.

Nous vous invitons aussi à consulter nos ressources en ligne afin de lutter avec détermination contre ces violences.

# 3 CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ DES ENCADRANTS ET EXPLOITANTS LICENCIÉS DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

En 2020, la Ministre des Sports a réaffirmé lors de la convention contre les violences sexuelles dans le sport sa volonté de généraliser le contrôle de l'honorabilité pour « les encadrants bénévoles et les membres des équipes dirigeantes des associations sportives ».

Le contrôle de l'honorabilité est désormais étendu aux arbitres, juges sportifs et à toute personne intervenant auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportives, depuis la promulgation de la loi n° 2021-1109 confortant le respect des principes de la République.

La notion d'honorabilité est déjà inscrite dans le Code du sport à l'article L.212-9 qui mentionne la liste des infractions pour lesquelles une condamnation entraîne l'incapacité des éducateurs sportifs et des exploitants. Si les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle font déjà l'objet de contrôles systématiques, réalisés annuellement, par une consultation automatisée du bulletin n° 2 du casier judiciaire et du FIJAISV, il en est autrement pour les membres des équipes dirigeantes, les éducateurs sportifs bénévoles, les entraîneurs rémunérés non titulaires d'une carte professionnelle, les arbitres, juges sportifs et plus largement toutes les personnes qui interviennent auprès de mineurs et pour lesquels la vérification du respect de cette obligation légale n'est pas systématique.

Nous rappelons qu'un licencié est concerné, y compris si ses interventions :

- sont très ponctuelles ou aléatoires ;
- sont réalisées uniquement auprès des majeurs ;
- ne nécessitent pas de diplôme ou de brevet fédéral ;
- se limitent à la gestion ponctuelle d'un groupe lors d'un match, d'un entraînement ou d'un stage.

The screenshot shows the 'Administration du Club' interface on the FFE website. The main content area is titled 'Création d'un Joueur' and contains a form for creating a player profile. The form includes fields for Nom, Prénom, Sexe (set to Masculin), Né le (with an example of 20/9/1942), and Fédération (set to France). Below the form, there is an 'ATTENTION' notice: 'Si vous créez un joueur étranger celui-ci doit avoir ou demander un code fide à sa fédération. Si des résultats sont renvoyés et que ce joueur n'a pas de code fide il sera passé sous FRA et un changement de fédération sera long et onéreux.' The form also includes an 'Affiliation' dropdown (set to Licence A), an 'Email' field, and checkboxes for 'Médical' (with 'Date du certificat' and 'Questionnaire 1' and '2' options) and 'Honorabilité' (with a checkbox for 'Personne membre de l'équipe dirigeante du Club ou faisant partie de son encadrement'). At the bottom of the form, there are fields for 'Pays de naissance' (set to France), 'Commune de naissance' (with 'En France' and 'A l'étranger' options), and 'Nom de naissance'. The form ends with 'Enregistrer | Annuler' buttons. The footer of the page contains copyright information: 'Copyright © 2003 | FFE | Fédération Française des Echecs | 6 rue de l'Eglise | 92800 Asnières/sur/Seine | tél : 01 39 44 85 80 | fax : 01 30 69 93 15 | webmestre : enick.mouret@echecs.asso.fr'.

Ainsi, afin d'appliquer le dispositif proposé par le Ministère des Sports reposant sur la transmission automatisée par les fédérations des données permettant aux services de l'État de contrôler l'honorabilité des éducateurs sportifs, exploitants et intervenants, certains champs ont été ajoutés lors de la prise de licence.

Nous demandons ainsi aux clubs de cocher la nouvelle cases Honorabilité pour les licenciés qui exercent une fonction dirigeante ou encadrante (bénévole ou professionnelle) au sein du club.

Si la case est cochée il faudra alors remplir les champ suivants :

- Pays de Naissance à choisir dans une liste déroulante avec France sélectionné par défaut
- Si le Pays est France il faut choisir la Commune de naissance dans un champ d'auto-complétion de la base des communes -le même que pour la saisie de la commune des demandes d'homologation-
- Si le Pays n'est pas la France il faudra renseigner la Commune de naissance dans un champ libre
- Nom de Naissance

Enfin, dans le cadre de l'information aux licenciés concernés, nous demandons aux clubs, au moment de la prise de licence, d'informer les personnes concernées que les éléments constitutifs de leur identité seront transmis par la Fédération aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de leur honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué.

Les personnes intéressées auront alors un double choix :

- Elles acceptent et feront l'objet du contrôle automatisé ;
- Elles mentionnent leur intention de quitter leur fonction d'éducateur ou de dirigeant

Concernant les intervenants extérieurs aux clubs et les dirigeants de comité et de ligue il revient au club qui les licencie de déclarer leur honorabilité, y compris s'ils interviennent en-dehors du club. Dans tous les cas de figure, le club qui prend la licence de l'intervenant est responsable de la déclaration.

Nous demandons la plus grande rigueur dans le renseignement de ces informations et rappelons qu'il est de notre responsabilité commune, fédération, ligues, comités, clubs, dirigeants, bénévoles, salariés, entraîneurs ou animateurs, de lutter contre toute forme de violence au sein de nos structures et d'assurer la sécurité de nos jeunes licenciés.

# **D.**

## **Partenariats et événements**

1

# L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE INVITE À DÉVELOPPER LE JEU D'ÉCHECS EN FRANCE



L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) et la FFE ont signé une convention afin d'encourager le développement du jeu d'échecs en France, à l'occasion du centenaire de la FFE, fondé en 1921.

L'AMF, forte de 34.000 adhérents maires ou présidents d'intercommunalité, encourage ainsi les élus à soutenir notre discipline, par l'installation d'échiquiers dans l'espace public, en apportant leur aide aux clubs, et en intégrant le jeu d'échecs dans toutes les politiques publiques où ses bénéfices sont reconnus (éducation, seniors, égalité des sexes, développement des quartiers...).

C'est l'occasion pour les clubs qui ont déjà des relations suivies avec les communes de renouer le dialogue avec eux, voire de leur proposer de nouvelles actions et de nouveaux projets à financer (actions dans les quartiers, dans les écoles, en direction des personnes âgées, échiquiers publics, mises à disposition de meilleurs locaux, proposition de formation de formateurs parmi le personnel communal pour les écoliers...).

C'est aussi l'occasion pour ceux qui se sentent oubliés de leur commune d'engager un dialogue avec eux, appuyé sur l'encouragement national apporté par François Baroin, Président de l'AMF, qui pourra rendre plus sensibles des maires qui n'avaient pas encore perçu l'intérêt de vous aider.

La FFE remercie l'AMF pour cette belle reconnaissance, ainsi que le Président de la FFE par intérim à l'origine de ce partenariat signé en mars 2021, Yves Marek.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'AMF :

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) et la Fédération Française des Échecs (FFE) ont décidé de s'associer pour célébrer le centenaire de la Fédération Française des Échecs, créée à Paris le 19 mars 1921 et saisir l'occasion de cette année pour développer le jeu d'échecs en France.

La France, depuis Philidor et La Bourdonnais, André Chéron ou Marcel Duchamp, entretient une longue histoire avec le jeu d'échecs. C'est aussi à Paris que fut fondée en 1924 la Fédération Internationale des échecs et qu'eurent lieu les premières olympiades.

Dans toute cette histoire, les villes de France ont été aux côtés des échecs français et l'AMF et la FFE saluent les dizaines de villes, de Saint-Claude à Biarritz, d'Agen à Nîmes, de Roubaix à Saint-Jean de Mons, de Dieppe à Saint Alban les eaux, de Nice à Sarreguemines, de Besançon à Pau, de Dunkerque à Chartres, de Nice à Vittel qui ont organisé depuis 1913 les championnats de France.

Aujourd'hui, le jeu d'échecs est unanimement reconnu comme une discipline sportive exigeante et une activité, porteuse de valeurs universelles de respect, d'intégration et d'éducation. La France se place parmi les premières nations échiquéennes, avec 51 grands maîtres internationaux, un candidat au titre mondial et un nombre record de tournois organisés.

### À l'occasion du centenaire, l'AMF et la FFE :

- Appellent toutes les communes et intercommunalités de France à envisager l'installation d'échiquiers dans les espaces publics,
- Appellent les communes et intercommunalités de France à soutenir plus fortement leurs clubs d'échecs, à les doter de locaux adaptés à leur développement, à imaginer avec eux des initiatives en ces périodes de pandémie pour développer notamment en ligne et dans le milieu scolaire l'apprentissage des échecs, et à susciter la création de clubs là où il n'en existe pas.
- Appellent les communes et intercommunalités de France à saisir cette année du centenaire pour tirer tout le parti possible du jeu d'échecs dans l'éducation du plus grand nombre, dans l'animation des quartiers urbains comme des territoires ruraux et dans les échanges européens et internationaux avec les autres pays où il jouit d'un prestige considérable.
- Décident de travailler à une convention entre l'AMF et la FFE pour le développement du jeu et le soutien aux clubs qui sera signée le 19 mars 2021, date anniversaire du centenaire.



**Téléchargez ce communiqué au format PDF sur le site Internet de l'AMF**

**Téléchargez la Convention entre l'AMF et la FFE**

## 2 PARTICIPEZ AU 7<sup>E</sup> GLOBAL CHESS FESTIVAL (9 OCTOBRE 2021)



Le Global Chess Festival, organisé par Judit Polgar, se déroulera le 9 octobre 2021. Les clubs peuvent y participer à distance, en inscrivant leur événement sur <https://www.globalchessfestival.com/gcf-2021/for-organizers>

Que vous organisiez un tournoi d'échecs ou des animations autour de l'art, de l'histoire ou encore de l'éducation, votre événement intégrera alors le site internet du Festival et sera connu auprès des joueurs d'échecs du monde entier via le hashtag #ChessConnectsUs, créé pour promouvoir notre discipline.

L'objectif est en effet de tisser des liens entre les joueurs partout dans le monde, autour d'une passion commune qui dépasse les frontières et qui constitue un langage universel. Le slogan « Célébrons la diversité et les 1000 facettes du jeu d'échecs » résume bien cette démarche bienveillante et cosmopolite à laquelle vous pouvez prendre part. L'an passé, 250 événements situés dans 25 pays ont été suivis par près de 100.000 personnes sur internet.



**Participez à cet événement et retrouvez toutes les informations sur**

[www.globalchessfestival.com/](http://www.globalchessfestival.com/)

# 3 ORGANISEZ UN TOURNOI DU CHALLENGE DE BLITZ



Le challenge de blitz FFE se déroule du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 30 avril 2022.

Il permet de dynamiser la vie de votre club, par l'organisation de tournois de façon souple, tout en offrant aux participants un classement blitz actualisé chaque mois. La cadence des parties est comprise entre 5 et 10 minutes par joueur, avec ou sans incrément, et avec un minimum de 5 parties physiquement jouées par chaque compétiteur. Vous pouvez organiser vos tournois de la façon de votre choix, même si en pratique le système « toutes-rondes » permet d'en fluidifier le déroulement, et donc de jouer davantage de parties. Le nombre de tournois par club est illimité.

Le plus petit format de tournoi est un aller-retour à 4 joueurs en inversant les couleurs. Chacun joue 6 parties donc à peine plus d'une heure de jeu. Aucune contrainte ni en nombre, ni en annonce, juste au moins une licence 2021-22 et résultats transmis selon les consignes.

Autres sources de motivation pour les participants :

- la possibilité de se qualifier pour la finale du challenge pour les meilleurs joueurs de leur région (112 places).
- idem pour des cinq meilleurs jeunes et des trois meilleures joueuses par région (70 & 42 places).
- **Dès qu'un joueur participe à 1 tournoi du challenge, il se retrouve dès la fin du mois dans le classement « Course » et dans la liste régionale en vue des qualifications « Jeunes » et « Dames » !**
- le « classement course » permet aussi à 100 joueurs, répartis en 5 tranches de Elo-Blitz (20 qualifiés par tranche), donc même d'un niveau modeste (moins de 1100, 1100-1400 etc.), de se qualifier pour la phase finale, laquelle peut donc accueillir au total plus de 300 qualifiés.

Le droit d'inscription se monte à 1 euro par joueur à chaque tournoi, avec plusieurs remises possibles :

- Remise de 50% si, sur les 8 mois du Challenge, le club organise au moins 10 tournois et 100 joueurs.
- Remise de 100 % (et donc gratuit) si au moins 20 tournois et 200 joueurs.
- Enfin, la Fédération facture globalement en ami les droits dus afin d'appliquer les remises éventuelles.

Vous pouvez créer facilement votre tournoi via la page « gérer son club » sur le site de la FFE : <http://clubs.echecs.asso.fr/>

Puis, dans l'onglet « challenge blitz » situé tout en bas du menu de gauche, cliquez sur « enregistrer un nouveau blitz ».

Une fois le tournoi créé, vous pouvez l'annoncer via la page du club : le tournoi apparaît alors sur la page dédiée au Challenge, à la rubrique « tournois annoncés », ce qui lui offre une visibilité supplémentaire.

Les joueurs, même les étrangers, doivent être licenciés (au moins B) pour la saison en cours, les résultats sont transmis à M. Rouah au plus tôt sous la forme d'un fichier papi.



#### **Ressources en ligne :**

- Pour toute question, contacter Charles-Henri Rouah : [orscholz@club-internet.fr](mailto:orscholz@club-internet.fr)
- [La page du challenge avec toutes les informations.](#)
- [Le règlement du challenge.](#)

**E.**

**Inclusion  
des personnes  
en situation  
de handicap**

# 1 FAVORISER L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS VOTRE CLUB



La question de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les clubs d'échecs nous concerne tous. La Direction Nationale du Handicap vous propose de découvrir différents documents qui vous aideront à adopter dans votre club une démarche inclusive :

- La fiche accessibilité de la DNH.
- Sensibilisation au handicap - fiche de la Fédération française du sport adapté.
- Guide du vivre ensemble.
- Qu'est-ce que l'accessibilité ? Fiche du Ministère de la Santé.
- Fiche Handicap et publics sensibles - Animations en institutions spécialisées
- Fiche Jeu d'Échecs, sourds et malentendants
- Fiche Jeu d'Échecs pour déficients visuels en établissements scolaires



**Consultez le site de la Direction Nationale du Handicap qui contient de nombreuses ressources documentaires**

<https://handi.ffechecs.fr/>

## 2 RECENSEZ VOTRE CLUB SUR LE HANDIGUIDE DES SPORTS



<https://www.handiguide.sports.gouv.fr/inscription-structure> édité par le Pôle Ressources National Sport et Handicaps, recense les structures en mesure d'accueillir des personnes en situation de handicap. Les Échecs y sont considérés comme un sport à part entière.

Les clubs accessibles et les clubs menant une action en faveur des personnes en situation de handicap peuvent se faire recenser par l'intermédiaire de ce formulaire : <https://www.handiguide.sports.gouv.fr/inscription-structure>

C'est un bon moyen de se faire connaître !

# 3 VOTRE CLUB EST ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ? FAITES-LE SAVOIR



La question de l'accessibilité des salles de jeu aux personnes à mobilité réduite nous concerne tous. La Direction Nationale du Handicap a publié la fiche «Accueil accessibilité» afin de déterminer si votre club est accessible ou non aux personnes à mobilité réduite. Il s'agit surtout de faire en sorte que le joueur reste acteur de son activité, plutôt que de l'isoler. Bien souvent, des mesures simples permettent de favoriser l'autonomie de tous.

Si votre club est accessible, vous pouvez l'indiquer dans l'onglet «Gérer son Club» puis «Informations» du site Web fédéral. Il ne vous reste plus qu'à cocher la case «Accès personnes à mobilité réduite», comme sur l'image ci-dessous. Un pictogramme figurera alors sur la page de votre club.

Ne cochez cette case que si votre club est totalement accessible aux personnes à mobilité réduite, y compris les toilettes.

## ➤ Ressources en ligne :

- [Télécharger la fiche accessibilité](#)

Précision : cette démarche est indépendante du label «Sport et Handicap» et de l'inscription au handiguide.

The screenshot shows the 'Administration du Club' page on the ffe website. The page is titled 'Administration du Club' and 'Edition de la Fiche'. It contains various fields for club information, including 'Président', 'Correspondant', 'Siège social', 'Code Postal et Commune', 'Téléphone', 'fax', 'EMail', 'Site Internet', and 'Salle de jeu'. A green box highlights the checkbox 'Accès personnes à mobilité réduite' with a green arrow pointing to it. The checkbox is currently checked. Below the checkbox, there is a field for 'Jours d'Ouverture' and a dropdown for 'Nombre de Jours'. At the bottom, there is a checkbox for 'Je souhaite recevoir les documents par voie électronique' and a 'Sauvegarder | Annuler' button.

**F.**  
**Formation  
et pédagogie**

# 1 INTERVENANTS ÉCHECS : OBTENEZ UN DIPLÔME FÉDÉRAL



Afin d'assurer la qualité des interventions échecs, la FFE propose aux intervenants d'obtenir des diplômes fédéraux, qui participent de la formation des initiateurs, animateurs et entraîneurs, tout en apportant aux employeurs des garanties quant aux qualifications de l'intervenant, que ce soit dans les écoles, les clubs d'échecs ou toute autre association.

Pour obtenir un diplôme, le candidat doit suivre un stage dont le contenu dépend du diplôme visé. Il permet de renforcer ses connaissances techniques, mais aussi pédagogiques, ainsi que sa culture échiquéenne. C'est pourquoi nous vous invitons à passer un diplôme si ce n'est pas déjà le cas.

Une évaluation, dont les modalités pratiques varient selon les diplômes, valide ou non l'obtention du diplôme à l'issue du stage.



## Ressources en ligne :

- Présentation des diplômes fédéraux.
- Liste des prochains stages organisés
- Ressources pédagogiques.

## 2 LES MASTERCLASSES, COURS EN LIGNE À DIFFUSER DANS VOTRE CLUB



### Qu'est-ce qu'une masterclass ?

La Fédération Française des Échecs et les entraîneurs Kévin Terrieux et Antoine Favarel vous proposent 9 masterclasses (cours collectif en ligne) gratuites. [Elles seront diffusées sur la chaîne Youtube de la FFE.](#)

Notre objectif est de vous procurer du matériel pédagogique de qualité, gratuitement.

Nous vous invitons à organiser des projections de ces masterclasses dans votre club pour vos adhérents.

Pendant le direct, il est possible de poser vos questions aux deux entraîneurs qui animent la leçon.

**Comment diffuser simplement les Masterclasses dans votre club ?** [Découvrez le mode d'emploi](#)

**Horaires :** les masterclasses auront lieu une fois par mois les vendredis de 19h00 à 21h00.

**Direct / Replay :** tous les clubs ont un accès libre aux directs et aux replays.

Vous pouvez dès à présent découvrir les Masterclasses de la saison passée, et même organiser des séances de rediffusion dans votre club. [Toutes les vidéos sont disponibles en replay sur le site fédéral.](#)

En tout, ce sont plus de 80 heures de cours en ligne gratuits qui sont mises à votre disposition !

Il suffit d'une connexion internet et du matériel de projection pour organiser une soirée conviviale avec tous les membres de votre club, et profiter de ces leçons gratuites pour progresser.

**Public :** tous les joueurs de clubs jusqu'à 2000 Elo.

**Contenu :** chaque masterclass sera découpée en 2 ou 3 parties qui traiteront aussi bien d'ouvertures, de milieux de jeu et de finales.

**Présentation des professeurs :**

**Antoine Favarel** est Maître International. Il entraîne depuis l'âge de 15 ans et a obtenu son diplôme D.E.F.F.E en 2011. Il a également été entraîneur fédéral lors des Championnats du Monde des -12 ans en 2019. Depuis plusieurs années, il est responsable du pôle espoir de la Marne.

**Kevin Terrieux** est Maître International. Depuis 2008, il a fondé son école d'échecs [Pro Évolution Échecs](#). Il organise et dispense des stages dans toute la France, et entraîne de nombreux jeunes. Trois de ses élèves ont gagné le titre de champion de France, et une celui de championne de l'Union Européenne. Il a réalisé 3 normes de grand maître international.

# 3 ÉCHEC ET MAT JUNIOR, UN OUTIL PÉDAGOGIQUE AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT DU JEU D'ÉCHECS



Échec et mat junior est un outil très utile pour progresser de façon ludique, avec des photos, des exercices tactiques et des quiz.

Et il n'est pas réservé aux jeunes joueurs, puisqu'il constitue un excellent outil pédagogique à mettre à disposition des joueurs de votre club.

Téléchargez gratuitement tous les numéros sur <http://www.echecs.asso.fr/Revue.aspx>

Abonnez-vous à [Échec et mat Junior](#) et recevez 11 numéros par an.

# 3 FORMEZ-VOUS AVEC LES CENTRES RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX OLYMPIQUES ET SPORTIFS



Si vous êtes dirigeant ou bénévole au sein d'un club d'échecs, vous pouvez vous tourner vers les offres de formations des Centres régionaux olympiques et sportifs (CROS) et des Centres départementaux olympiques et sportifs (CDOS).

Les formations proposées abordent des sujets variés qui vous aideront au quotidien :

- Comptabilité
  - Prise de parole
  - Accueil des personnes en situation de handicap
  - Élaboration d'une stratégie de communication
  - Réalisation d'un projet sportif et associatif
- Et bien d'autres thématiques.

Pour découvrir les formations proposées, [rendez-vous sur les sites internet de vos CROS et CDOS.](#)

## Retrouvez les formations sur les sites des CROS et CDOS :

*Lorsque les formations ne figurent pas sur le site du CROS, nous renvoyons directement vers les sites des CDOS qui en font partie.*

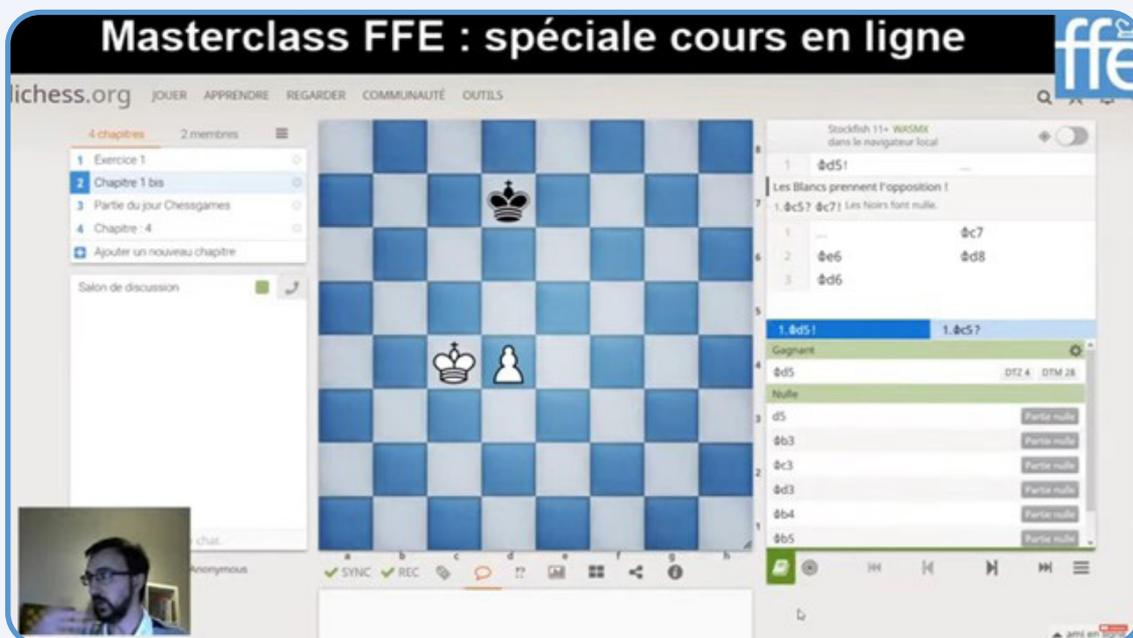
Auvergne-Rhône-Alpes  
Bourgogne-Franche-Comté  
Bretagne  
Centre-Val-de-Loire  
Corse  
Grand Est  
Guadeloupe

Hauts-de-France  
CROS Nord  
Oise  
Aisne  
Somme  
Île-de-France  
Normandie

Nouvelle Aquitaine  
Occitanie  
Pays-de-la-Loire  
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur  
La Réunion

Nous vous invitons à regarder aussi sur le site internet du CDOS de votre département, qui contient parfois d'autres formations.

# 5 MASTERCLASS SPÉCIALE DESTINÉE AUX ENTRAÎNEURS ET ANIMATEURS DE CLUBS



La FFE a diffusé une Masterclass spéciale destinée aux entraîneurs et animateurs de clubs, animée par l'entraîneur fédéral Sylvain Ravot. [Cette vidéo est disponible en replay.](#)

Il y détaille les différentes possibilités d'utilisation de l'interface LICHESS afin d'assurer des cours et animations en ligne, répondant ainsi à la demande de nombreux clubs de poursuivre la formation de leurs adhérents durant cette période de crise sanitaire.

Au programme :

- créer son équipe, son tournoi, sa simultanée.
- utiliser la fonctionnalité « Etudier » pour préparer et donner ses cours : import/export de bases, synchronisation des élèves, bibliothèque, module d'analyse.
- présentation de quelques logiciels de visioconférence.



**Cette Masterclass est disponible en replay sur**

<http://www.echecs.asso.fr/Actu.aspx?Ref=13004>

# **G.**

## **Communication**

# 1 COMMUNIQUER AUTOUR DU JEU D'ÉCHECS



La FFE met gratuitement à disposition de votre club de nombreux outils de communication, afin de faire connaître votre club et ses actions auprès d'un large public. Ces outils, personnalisables par les clubs, sont à mobiliser lors des manifestations et événements afin d'attirer de nouveaux joueurs, mais aussi de mettre en avant l'engagement du club pour trouver de nouveaux partenaires.

Téléchargez le kit qui regroupe tous les éléments utiles (flyers, affiche, ...) dans vos rapports avec le public, les partenaires et les institutionnels. Vous pouvez aussi télécharger les numéros d'Echec & Mat Junior, ainsi que la présentation des règles du jeu d'échecs.

- Le kit de communication
- Règles du Jeu
- Echec et mat Junior
- La charte graphique FFE
- Commander des supports de communication personnalisés pour votre club : banderoles, kakémonos, affiches, flyers

## 2 ANIMEZ LE SITE INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX DE VOTRE CLUB



L'importance d'Internet s'est accrue avec la crise sanitaire, y compris pour toucher les joueurs d'échecs. Votre site internet et les réseaux sociaux peuvent vous aider à faire connaître votre club et ses événements, c'est pourquoi la Fédération Française des Échecs met à votre disposition deux guides pratiques :

- Créer et animer le site internet de son club.
- Créer et animer les réseaux sociaux de son club.

# VOS CONTACTS

## Administratif & siège fédéral

- Technique et Formation : [jordi.lopez@ffechechs.fr](mailto:jordi.lopez@ffechechs.fr) (01 39 44 65 85)
- Homologations de tournois, Elo Fide et problèmes informatiques : [erick.mouret@ffechechs.fr](mailto:erick.mouret@ffechechs.fr)
- Comptabilité, affiliation, modifications bases de données FFE: [laetitia.chollet@ffechechs.fr](mailto:laetitia.chollet@ffechechs.fr) (01 39 44 65 83)
- Communication, relations presse, événementiel, services généraux, logistique : [joelle.mourgues@ffechechs.fr](mailto:joelle.mourgues@ffechechs.fr) (01 39 44 65 81)
- Community Manager, réseaux sociaux, communication : [samuel.bielka@ffechechs.fr](mailto:samuel.bielka@ffechechs.fr)

## Contacts : interclubs

### Interclubs «toutes-catégories»

- TOP12 : [escafre@gmail.com](mailto:escafre@gmail.com)
- N1 : [dominique.gaude@orange.fr](mailto:dominique.gaude@orange.fr)
- N2 : [denis.regaud@gmail.com](mailto:denis.regaud@gmail.com)
- N3 : [orscholz@club-internet.fr](mailto:orscholz@club-internet.fr)
- N4 et division inférieure : votre ligue ou cdje
- Pour chaque groupe : voir sur votre calendrier

### Interclubs «jeunes»

- Responsable général : [erick.mouret@ffechechs.fr](mailto:erick.mouret@ffechechs.fr)
- TOP-jeunes : [erick.mouret@ffechechs.fr](mailto:erick.mouret@ffechechs.fr)
  - N1-jeunes : Pour chaque groupe, voir sur votre calendrier
  - N2-jeunes : Pour chaque groupe, voir sur votre calendrier
  - N3-jeunes et division inférieure : votre ligue ou cdje

### Interclubs «féminins»

- Responsable général : [diregdna@gmail.com](mailto:diregdna@gmail.com)
- TOP12F : [diregdna@gmail.com](mailto:diregdna@gmail.com)
  - N1F Nord : [akulczak@yahoo.fr](mailto:akulczak@yahoo.fr)
  - N1F Est : [diregdna@gmail.com](mailto:diregdna@gmail.com)
  - N1F Ouest : [jean-luc.violeau@wanadoo.fr](mailto:jean-luc.violeau@wanadoo.fr)
  - N1F Sud : [diregdna@gmail.com](mailto:diregdna@gmail.com)
  - N2 : [philippe-blot@orange.fr](mailto:philippe-blot@orange.fr)

## Coupes nationales

- Coupe de France : [bradeline@wanadoo.fr](mailto:bradeline@wanadoo.fr)
- Coupe 2000 : [denis.regaud@gmail.com](mailto:denis.regaud@gmail.com)
- Coupe Loubatière : [chesslulu53@laposte.net](mailto:chesslulu53@laposte.net)
- Coupe de la parité : [s.bogdan@hotmail.fr](mailto:s.bogdan@hotmail.fr)

## Compétitions individuelles

- Challenge National Blitz : [orscholz@club-internet.fr](mailto:orscholz@club-internet.fr)
- Championnat de France Rapide féminin-Trophée Roza Lallemand : [christian.bleuzen@kmel.bzh](mailto:christian.bleuzen@kmel.bzh)

## Classements ELO

- Elo FIDE lent-rapide-blitz : [erick.mouret@ffechechs.fr](mailto:erick.mouret@ffechechs.fr)
- Elo FFE Rapide : le responsable du Elo de votre ligue : [christian.bleuzen@kmel.bzh](mailto:christian.bleuzen@kmel.bzh)
- Elo FFE Blitz : [orscholz@club-internet.fr](mailto:orscholz@club-internet.fr)

## Directions & Commissions

- Commission Technique : [jccarpentier31@gmail.com](mailto:jccarpentier31@gmail.com)
- Direction Nationale de l'Arbitrage : [lewis.john@hotmail.fr](mailto:lewis.john@hotmail.fr)
- Commission Handicap : [frederic.dumont12@wanadoo.fr](mailto:frederic.dumont12@wanadoo.fr)
- Commission Scolaires : [ludovicmelier@me.com](mailto:ludovicmelier@me.com)
- Commission Mixité : [isabelle.billard@protonmail.com](mailto:isabelle.billard@protonmail.com)
- Commission d'Appels Sportifs : [laineurchazeau@yahoo.fr](mailto:laineurchazeau@yahoo.fr)
- Commission Culture : [alain.barnier0@gmail.com](mailto:alain.barnier0@gmail.com)
- Commission d'Appel : [aureliedacalor@gmail.com](mailto:aureliedacalor@gmail.com)
- Commission Médicale : [marion.penalver@gmail.com](mailto:marion.penalver@gmail.com)
- Commission de Discipline : [rhelfer@free.fr](mailto:rhelfer@free.fr)
- Commission d'Homologation : [dttstdna@gmail.com](mailto:dttstdna@gmail.com)
- Commission de Contrôle Economique et de Gestion : [echecsflorian@gmail.com](mailto:echecsflorian@gmail.com)
- Commission Internationale : [escafre@gmail.com](mailto:escafre@gmail.com)
- Commission Fair-Play : [denis.regaud@gmail.com](mailto:denis.regaud@gmail.com)

## Liens pratiques

- S'inscrire à un tournoi FFE ou changer de club : <http://www.echecs.asso.fr/MonCompte.aspx>
- Le portail des événements FFE : <https://ffechechs.org/>
- Gérer votre club : <http://clubs.echecs.asso.fr/>
- Contacter une ligue régionale : <http://www.echecs.asso.fr/Ligues.aspx>
- Contacter un comité départemental : <http://www.echecs.asso.fr/Comites.aspx>